



Municipalité de Sainte-Élisabeth

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, lors de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026, au 2391 rue Principale, Sainte-Élisabeth, a adopté le règlement numéro **554-2025-1**, comme suit :

Projet de règlement modifiant le règlement numéro 554-2025 à caractère provisoire visant à interdire temporairement l'émission d'autorisation municipale à l'égard de toute intervention consistant à effectuer des travaux ou à utiliser un immeuble lorsque celle-ci serait susceptible de créer des besoins excédant la capacité d'un système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux ainsi que d'entraîner une insuffisance des ressources en eau ou en détériorer la qualité

- Toutes personnes intéressées de prendre connaissance dudit règlement peuvent le consulter aux heures habituelles de bureau au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth ou sur le site internet de la Municipalité : <https://ste-elisabeth.qc.ca/>
- Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce 15 juillet 2026



Jean-François Coderre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jean-François Coderre, Directeur général de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 juillet 2026, entre 15 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 juillet 2026.



Jean-François Coderre
Directeur général et Greffier-trésorier